LEADER 2014-2020	GAL du PETR du Pays Ruffécois		
ACTION	N°11	Développer l'attractivité touristique du bassin de la Charente	
SOUS-MESURE		19.2 – Soutien à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	
DATE D'EFFET	Date du GAL du 17/02/2020.		

## 1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

## a) Objectifs stratégiques et opérationnels

## Objectif stratégique : Développer l'attractivité du territoire

Avec la présence du fleuve Charente qui le traverse de part en part, le territoire du Ruffécois dispose d'un grand potentiel de développement touristique. Ses acteurs l'ont bien compris et ont affirmé cette volonté par la création d'un Office de tourisme intercommunautaire en 2014 et la mise en place d'une stratégie touristique s'appuyant sur le patrimoine naturel et culturel lié au fleuve et à ses affluents.

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays Ruffécois et son GAL souhaitent accompagner avec l'appui du programme LEADER 2014-2020 le développement de ces activités touristiques spécifiques ainsi que la mise en place d'hébergements adaptés à cette stratégie en y intégrant la transition énergétique.

## Objectifs opérationnels :

- Développer les activités de pleine nature autour du fleuve et de ses affluents ;
- Améliorer les conditions d'accueil et œuvrer au développement touristique du territoire ;
- Former et accompagner les acteurs œuvrant au développement touristique du territoire.

# b) Effets attendus

- Développement et professionnalisation des activités de pleine nature autour du fleuve et de ses affluents ;
- Amélioration des conditions d'accueil des différents modes d'hébergements ;
- Développement touristique du territoire ;
- Adaptation et lutte contre le changement climatique ;
- Intégration de la transition énergétique dans les démarches.

#### 2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

Cette fiche action a pour but de développer l'attractivité touristique du bassin de la Charente par :

- Des dépenses matérielles et immatérielles concernant la promotion et la valorisation touristique pour des projets a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois ;
- Des coûts des logiciels en lien avec la promotion, la gestion et/ou la valorisation touristique pour des projets a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois ;
- Des travaux de création, de rénovation, de réhabilitation et aux achats d'équipements liés au développement des activités de pleine nature ;
- Des travaux de réhabilitation des hébergements touristiques ;
- Des travaux pour permettre l'accès à tous aux hébergements touristiques et aux activités de pleine nature si ce n'est pas le seul objet du projet ;
- Des travaux liés à l'installation de bornes et haltes camping-cars ;
- Des études liées à un projet ;
- Des formations liées à l'amélioration de l'accueil touristique.

## 3. TYPE DE SOUTIEN

Le soutien est réalisé sous la forme d'une subvention.

## 4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

- Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural 2014-2020 ;
- Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020.

#### 5. BENEFICIAIRES

- Etablissements publics;
- Collectivités Territoriales et leurs groupements ;
- Associations de droit privé ou de droit public ;
- Exploitations agricoles individuelles et sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...);
- Groupements d'agriculteurs (CUMA, GIEE...);
- Coopératives agricoles ;
- Micro et petites entreprises artisanales, commerciales, industrielles et agricoles, c'est-à-dire celles qui occupent moins de 50 personnes (chef d'entreprise inclus) et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros ;
- Particuliers.

#### Bénéficiaires ultimes des formations :

Tous les acteurs du territoire, publics comme privés (entreprises et particuliers compris), qui sont susceptibles d'être formés dans un but d'amélioration de l'accueil touristique.

#### 6. COUTS ADMISSIBLES

#### Investissements matériels:

#### Concernant le développement touristique :

- Acquisition de matériel et d'équipement lié à la promotion et la valorisation touristique pour des projets a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois ;
- Coûts de la signalétique (frais de conception et de réalisation des supports) lié à la promotion et la valorisation touristique pour des projets a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois.

#### Concernant les activités de pleine nature :

- Ensemble des opérations de construction, tous types d'aménagement ou de remise en état de sites à vocation touristique et/ou de loisir ;
- Coûts de la signalétique (frais de conception et de réalisation des supports) concernant la conception et l'élaboration de signalétique et d'achat d'infrastructures légères d'information et d'accès au site ;
- Acquisition de matériel et d'équipement favorisant les activités de pleine nature ;
- Ensemble des opérations de construction, tous types d'aménagement ou de remise en état et acquisition de matériel et d'équipement permettant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap liés au projet.

#### Concernant les hébergements touristiques :

- Tous types d'aménagement ou de remise en état des hébergements touristiques (gros œuvre et second œuvre) s'inscrivant dans une démarche de développement durable, à l'exclusion des acquisitions d'équipements des meublés ;
- Ensemble des opérations de construction, tous types d'aménagement ou de remise en état des hébergements touristiques (gros œuvre et second œuvre) et acquisition de matériel et d'équipement permettant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap liés au projet ;
- Ensemble des opérations de construction, tous types d'aménagement ou de remise en état liés à l'installation de bornes et haltes camping-cars.

## Investissements immatériels :

- Coût des études en lien avec les opérations ;
- Coûts des logiciels en lien avec la promotion, la gestion et/ou la valorisation touristique pour des projets a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois ;
- Coûts de conceptions liés à la création d'outils de promotion et de développement touristique pour des projets a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois ;
- Prestations de service dédiées au projet ;
- Coûts des formations et dépenses liées à l'organisation, la mise en place d'une action de formation (contrats, frais de déplacements, cachets, frais d'hébergement, frais de restauration, location de salle et matériel) concernant l'amélioration

de l'accueil touristique.

#### Sont exclus:

- Achat de matériel neuf en cas de simple renouvellement (matériel à l'identique) ;
- Dépenses de main-d'œuvre dans le cas de l'auto construction ;
- La mise aux normes quand il s'agit du seul objet du projet;
- Les impôts et taxes hors TVA pour les structures qui ne la récupèrent pas ;
- Les contributions en nature et le bénévolat.

#### 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les investissements éligibles à cette fiche action doivent être en lien avec les objectifs opérationnels ci-dessus.

Les investissements ci-dessus doivent être en adéquation avec la politique touristique du territoire.

## Concernant le développement touristique :

- Les projets éligibles devront avoir une portée a minima à l'échelle du territoire du Pays Ruffécois.

## Concernant les activités de pleine nature :

- Les projets devront respecter le patrimoine local ;
- Les projets devront prendre en compte l'accessibilité des sites pour les personnes en situation de handicap ;

## Concernant les hébergements touristiques :

- Les projets doivent inclure une démarche de transition énergétique et une dimension environnementale ;
- Les projets doivent concerner un hébergement touristique marchand ;
- Les projets devront prendre en compte l'accessibilité des sites pour les personnes en situation de handicap ;
- Engagement décennal du maître d'ouvrage de conserver l'ouvrage pour lequel il a été financé ;
- Les porteurs de projet doivent s'engager dans une démarche de qualité (Gîte de France, Clévacances, B&B, Fleur de Soleil, Accueil Paysan...) sur une période de 5 ans minimum ;

#### 8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Une grille de sélection sera élaborée par le GAL et permettra d'évaluer les projets. Un seuil minimum de points sera requis pour qu'un dossier puisse être sélectionné.

#### Seront prioritaires:

## Critères transversaux :

- Les projets répondant bien à la Stratégie Locale de Développement ;
- Les projets participant à la transition énergétique sur le territoire (baisse de la consommation énergétique, baisse des rejets de gaz à effet de serre, augmentation de la part des énergies renouvelables) ;
- Les démarches collectives, les projets mutualisés et les projets à fort rayonnement ;
- Les projets innovants et/ou créateurs d'activité.

#### Critères spécifiques :

- Les projets incluant un volet sur la transition énergétique ;
- Les projets intégrant une dimension « Eco-tourisme » ;
- Les projets permettant l'accessibilité aux informations et aux sites touristiques pour au moins deux types de handicaps ;
- Les projets concernant les gites de groupes, les hôtels et les campings.

#### 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Le calcul de l'aide (tous financeurs confondus) est basé sur le montant des dépenses éligibles par bénéficiaires.

#### Taux maximum d'aide publique :

- Maître d'ouvrage public : 100 %
- Maître d'ouvrage privé : 80 %
- « sous réserve de l'application d'un régime d'aide d'état plus contraignant ou d'une réglementation nationale plus contraignante »

Un principe de dégressivité de l'aide pour les projets récurrents sera défini par le GAL.

# 10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

# a) Suivi

Type d'indicateurs	INDICATEURS	CIBLE	
Réalisation	Réponse aux critères de sélection	Sélection	
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	10	
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	Montant Fiche /	
	Montaine moyen de sabrention demade par dossier	10	
Réalisation	Montant total de subvention attribué	Montant Fiche	
Réalisation	Montant moyen de subvention versé par dossier	Montant Fiche /	
	Wortant moyen de subvention verse par dossier	10	
Réalisation	Montant total de subvention versé	Montant Fiche	
Réalisation	Localisation des projets	Sans objet	
Réalisation	Nombre de dossiers par type de projet (études/diagnostics,	Sans objet	
	investissements matériels)	Sans objet	
Réalisation	Pourcentage de consommation par type de projet	Sans objet	
Realisation	(études/diagnostics, investissements matériels)	Sans objet	
Réalisation	Nombre de dossier par secteur (public, privé)	Sans objet	
Réalisation	Pourcentage de consommation par secteur (public, privé)	Sans objet	
Réalisation	Pourcentage d'actions (ou autre) menées en faveur de la	Sans objet	
	transition énergétique.	Sans objet	
Réalisation	Type(s) d'acteur(s) sensibilisé(s)	Sans objet	
Réalisation	Nombre de personne sensibilisé	Sans objet	
Réalisation	Nombre d'acteur(s) sensibilisé(s)	Sans objet	